



## Programme d'Appui à l'organisation des Elections Présidentielles et des Gouverneurs des îles en Union des Comores

### Document de programme

#### Bref résumé du programme :

Les élections présidentielles et des gouverneurs des îles en perspective aux Comores constituent une étape politique cruciale du processus de réconciliation nationale et de la mise en application de la récente loi référendaire. Aux Comores, plus qu'ailleurs, l'assistance électorale doit intégrer les phases essentielles du cycle électoral que sont les périodes de préparation des scrutins, avant, pendant et après les périodes électorales. Le présent projet d'appui au processus électoral s'inscrit dans une perspective de développement des capacités institutionnelles, systémique et individuelle pour l'organisation d'élections transparentes, crédibles et conformes aux standards internationaux. Il contribue ainsi au développement et au renforcement d'une capacité d'administration électorale efficace ainsi qu'à la création d'une mémoire interinstitutionnelle visant à améliorer les processus électoraux futurs dans le pays.

*In fine*, l'objectif poursuivi est la tenue d'élections libres, transparentes, démocratiques, des Présidents et des Gouverneurs des îles, conduisant à l'acceptation large et pacifique des résultats par tous les acteurs clés ainsi que par la communauté internationale. De ce fait, le projet aidera à gérer le programme d'assistance technique électorale et appuiera la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et ses démembrements à organiser les scrutins. Il permettra, en outre, de promouvoir l'éducation civique électorale et l'implication des organisations de la société civile. Cet appui sera élargi aux médias et aux partis politiques, dans une perspective de prévention de conflits et d'assurer une couverture médiatique, en accord avec la déontologie de la communication électorale. De même, cet appui portera sur des initiatives allant dans le sens de l'apaisement du climat politique et de la promotion du dialogue continu des différents acteurs politiques, au niveau national et insulaire. Sur le plan opérationnel, les activités du projet s'échelonnent sur deux phases distinctes que sont la phase électorale et la phase post électorale. La première phase porte essentiellement sur des appuis techniques et logistique pour l'organisation des élections législatives et la seconde phase mettra l'accent sur la modernisation du fichier électoral et la mise en place des mécanismes de gestion de la transition qui s'ouvrira de la proclamation des résultats définitifs à l'investiture du nouveau président de l'Union des Comores.

Les activités à mener, au titre dudit projet, devront concourir à l'atteinte de cinq objectifs spécifiques et selon la séquence suivante :

<b>Volet A – Interventions en période électorale</b>	
Résultat attendu 1.	Mise à disposition à la CENI (incluant ses démembrements et les autres intervenants aux processus électoraux), de l'appui technique et logistique requis aux fins d'organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis.
Résultat attendu 2.	Assainissement de la liste électorale sur base du dernier fichier électoral de 2009
Résultat attendu 3.	Participation à l'instauration d'un environnement habitant pour l'organisation des scrutins apaisés, transparents et crédibles incluant la dimension genre
Résultat attendu 4.	Appui à la Cour Constitutionnelle (CC) dans les domaines techniques de la formation, de la documentation, de l'équipement et de la communication pour la gestion des contentieux électoraux et l'homologation des résultats ;
<b>Volet B – Interventions postélectorales</b>	
Résultat attendu 5.	Modernisation et sécurisation du fichier électoral
Résultat attendu 6.	Mise en place des mécanismes partagés pour la gestion de la phase transitoire ;
Résultat attendu 7.	Optimisation de la performance globale de la CENI/démembrements et pérennisation des acquis électoraux.

Le rôle joué par le bureau de pays du PNUD dès le début du processus de réconciliation nationale, et plus particulièrement dans l'organisation réussie des précédentes élections, lui confère une expertise et la confiance de différentes parties concernées, pour appuyer le processus d'organisation des élections présidentielles et des gouverneurs des îles en perspective. Pour le PNUD, l'appui électoral s'inscrit dans le domaine de résultats B2, du plan Stratégique 2008-2011 : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives, portant sur la coordination de l'assistance électorale. Aux Comores, cet appui s'inscrit dans le plan cadre d'assistance du Système des Nations Unies (UNDAF) et le cadre de coopération 2008-2012, entre l'Union des Comores et le PNUD. Par ailleurs, l'appui de la communauté internationale à ces élections s'inscrit en droite ligne de son implication tout au long du processus de réconciliation. En effet, la mise en place de ces institutions constitue une étape cruciale pour la mise en application de la nouvelle loi référendaire et contribuera ainsi aux règlements des conflits de compétence qui menacent la cohésion nationale, la paix et la stabilité retrouvée. Enfin, la réussite de cette élection marquera la fin d'une période de transition et le début de la mise en œuvre des priorités nationales exprimées dans la version définitive de la stratégie de réduction de la pauvreté des Comores (DSCR).



**I. Page de signature**

Pays : Union des Comores

**Effet de l'UNDAF/Indicateur:** D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte.

**Effet CPD escompté/Indicateur:** Les mécanismes de gouvernance démocratique et l'administration publique sont adaptés au nouveau cadre institutionnel et sont performants.

**Produits escomptés/Indicateurs (CPD) /Cibles annuels:**

- Mise en place d'organes pour la gestion transparente et efficiente des processus électoraux.
- La pérennisation des organes chargés de la gestion des élections, dont principalement la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et les Commissions électorales insulaires (CEI).

**Partenaire chargé de la mise en œuvre:** PNUD

**Autres partenaires :**

- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Ministère d'Etat chargé des élections
- Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)
- Secrétariat National Administratif Permanent, CC & ONG

Période du programme : 2008-2012  
 Durée du projet : du 01/08/10 au 30/06/2012

Composante du programme : Gouvernance démocratique  
Domaine de résultats B2 : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives et responsables

Titre du projet : **Programme d'Appui à l'organisation des Elections Présidentielles et des Gouverneurs des îles**

Numéro du projet (Award ID) : 00060577

Modalité de gestion : DEX

Ressources allouées :

Budget total:	6 050 276.08 US\$
Reliquat législatives 2009 :	468 490.66 US\$
• Donateurs potentiels :	
o Gouvernement :	1 976 131.09 US\$
o Francophonie :	220 000.00 €
o Union Européenne :	1 250 000.00 €
o Ligue des Etats Arabes :	250 000.00 US\$
o ONU/PBSO/PBF :	400 000.00 US\$
o PNUD :	100 000.00 US\$
o Royaume du Qatar :	425 190.00 US\$
• Frais de gestion :	246 565.51 US\$
• Financement à rechercher :	388 797.66 US\$

Autorités nationales	Organisme des Nations Unies
<p><b>Pour le Gouvernement de l'Union des Comores</b></p> <p><b>Me Fahmi SAID IBRAHIM</b>            Ministre des Relations extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde arabe</p> <p>Date et sceau : 25-11-10</p>	<p><b>Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement en Union des Comores</b></p> <p><b>M. Opia Mensah KUMAH</b>            Représentant Résident</p> <p>Date et sceau : 25 Novembre 2010</p>
<p><b>Pour le Partenaire gouvernemental de mise en œuvre</b></p> <p><b>M. Abdourahamane Ben CHEJH ACHIRAF</b>            Ministre d'Etat chargé des élections</p> <p>Date et sceau :</p>	

## 1. Contexte d'intervention

Avec une superficie de 2,237 km<sup>2</sup>, l'archipel des Comores est constitué de quatre îles : Ngazidja (Grande Comore), Ndzuwani (Anjouan), Mwali (Mohéli) et Maore (Mayotte), actuellement sous administration française. D'après les statistiques de 2007, les îles de Grande Comore, Anjouan et Mohéli représentent une population de 637.000 habitants. Les Comores font partie des pays les moins développés, avec un Revenu National Brut (RNB) par habitant d'environ 500 dollars qui continue à diminuer, au vu d'une augmentation de la population plus rapide que la croissance économique. Environ 45% de la population des Comores vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté. Les Comores font également partie des « Petits états insulaires en développement » et des « Pays pauvres les plus endettés », avec une dette extérieure totale d'environ 300 million de dollars, représentant 71% du PIB. Ceci se traduit notamment par un indice de développement humain, à peine moyen, de 0.576 en 2007 (Cf. *Rapport Mondial sur le développement humain 2009*), plaçant ainsi les Comores en 139<sup>ème</sup> rang mondial.

### 1.1. Contexte politique

Depuis leur accession à l'indépendance le 6 juillet 1975, les Comores n'ont pas connu de véritable période de stabilité politique susceptible de créer les conditions nécessaires pour le développement socio-économique et la mise en place d'un cadre politico-institutionnel viable et répondant aux aspirations de la population. Les crises politiques successives ont connu leur paroxysme avec la sécession de l'île de Ndzuwani en 1997, engendrant en plus une crise institutionnelle. Avec l'appui de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé avec la signature des accords de Fomboni de février 2001 qui ont permis l'adoption, par référendum, en décembre de la même année, d'une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores » au sein duquel chaque île jouit d'une autonomie et dispose d'un exécutif propre. Bien qu'ayant permis de mettre un terme à la crise de 1997, l'adoption de la Constitution de 2001 n'a pas apporté des solutions durables aux tensions entre les îles, et particulièrement aux conflits des compétences entre les îles et le pouvoir central.

Depuis la fin de la crise séparatiste dans l'île d'Anjouan (mars 2008), des efforts considérables - y compris l'amorce d'un dialogue inter-comorien pour améliorer l'architecture institutionnelle - ont été faits en vue de jeter les bases d'un processus de réunification du pays et de réconciliation politique. Dans cette optique, des assises nationales regroupant la classe politique et la société civile ont eu lieu au Palais du peuple du 03 au 07 mars 2009, avec l'appui de la communauté internationale. Les discussions ont porté sur trois thématiques ci-après : i) la Gouvernance ; ii) le fonctionnement des institutions ; iii) l'examen de l'avant-projet de révision de la constitution de 2001, proposé par le Gouvernement. Les recommandations issues de ces travaux ont porté principalement sur le renforcement des capacités des partis politiques et la mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits, sous forme de « Forum National de Dialogue Politique et Social », comme cadre de dialogue inter comorien permanent. Ces recommandations ont porté aussi sur la promotion de la participation des femmes à la vie publique et au processus de prise de décision, à tous les niveaux. Les participants ont aussi mis l'accent sur le rôle de premier plan que peuvent jouer les médias, pour promouvoir la citoyenneté et le civisme. En outre, le règlement de la crise à Anjouan a aussi mis en avant le besoin urgent de mener à bien un certain nombre de chantiers, dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et de la réintégration des ex-miliciens d'Anjouan, afin de maintenir la stabilité qui prévaut actuellement.

Malgré ces efforts, la situation demeure fragile, car l'Union des Comores a besoin de se rétablir de plusieurs décennies d'instabilité politique et de dix années de crise séparatiste. Les récentes élections législatives et des conseillers des îles tenues les 06 et 20 décembre 2009, ont permis de mettre en place les assemblées législatives aussi bien au niveau national à travers l'Assemblée de l'Union et au niveau local à travers les Conseils des îles.

Aujourd'hui, les nouvelles institutions fonctionnent avec moins de contraintes grâce notamment à la mise en place de la nouvelle architecture institutionnelle issue de la réforme constitutionnelle adoptée par référendum en mai 2009. Cependant, cette réforme constitutionnelle a donné lieu à plusieurs interprétations selon qu'on se place du côté du gouvernement ou de l'opposition. En effet, la résolution prise par le congrès qui a réuni Députés et Conseillers des îles le 1<sup>er</sup> mars 2010 et visant à harmoniser les mandats électoraux, n'a pas fait l'unanimité au sein de la classe politique. La décision des élus de fixer la tenue des élections présidentielles le 27 novembre 2011, a été perçue par l'opposition notamment dans l'île de Mohéli où le futur chef de l'Etat doit être originaire selon la disposition constitutionnelle de la tournante, comme difficilement acceptable. Il convient de souligner que les dispositions de l'article 2 de la loi n°10-003/CAUCI du 1<sup>er</sup> mars 2010 déterminant la date des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles a été déclarée anticonstitutionnelle et annulées par l'Arrêt n°10 - 05/ de la Cour constitutionnelle du 08 mai 2010. Ce même Arrêt déclare dans son article 4, « qu'à compter du 26 mai 2010 à 00heures, s'ouvre une période intérimaire

durant laquelle, le Président de l'Union et les Vice-présidents exercent leurs pouvoirs, dans une démarche consensuelle, jusqu'à l'investiture du nouveau Président de l'Union et des Gouverneurs élus ».

Cette situation a donné lieu à l'ouverture d'une nouvelle période d'incertitudes politiques. Devant ces divergences grandissantes entre pouvoir central et opposition sur les interprétations que chaque partie donnait au contenu de l'Arrêt de la Cour constitutionnelle, la communauté internationale sous le leadership de l'Union africaine s'est interposée pour rapprocher les points de vue des uns et des autres. C'est ainsi que fut signé par toutes les parties, aux termes d'un dialogue inter-comorien, « l'Accord pour la Gestion de la période intérimaire » le 16 juin 2010. Cet accord en 12 points, propose entre autres la tenue des élections primaires et le 1<sup>er</sup> tour des élections des Gouverneurs des îles au 07 novembre 2010, tandis que les élections présidentielles et le second tour de celles des Gouverneurs sont prévus le 26 décembre 2010.

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit ce scrutin qui a pour vocation de garantir et de maintenir la tradition de la transition du pouvoir politique par les urnes en Union des Comores. Une pratique maintenue de façon régulière et continue depuis 2002.

La tenue prochaine des élections présidentielles et celles des gouverneurs des îles de l'Union des Comores, est donc non seulement un tournant décisif du processus de mise en place de la nouvelle architecture institutionnelle mais aussi une étape nécessaire à l'affermissement du dialogue et de la réconciliation politique. Le processus permettra de mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la constitution issue du référendum de mai 2009 qui préconise entre autres, l'élection de gouverneurs à la tête des exécutifs des îles au lieu de Présidents et la prolongation du mandat du Président de l'Union qui passe de 4 à 5 ans.

## **1.2. Situation économique**

L'union des Comores vient d'élaborer la version complète de son document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRCP). Dans ce document, le gouvernement reconnaît qu'un environnement macroéconomique stable est une condition nécessaire à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cet environnement affecte directement la performance des entreprises, le pouvoir d'achat des individus et la capacité de l'État à offrir des services publics essentiels, comme une éducation de base accessible et de qualité et des soins de santé primaire pour tous. Les objectifs macro-économiques du gouvernement dans le cadre du DSCRCP concernent d'une part, le respect des grands équilibres économiques, en particulier le niveau de dépenses de l'État et du déficit public, la balance des paiements et le niveau général des prix, et d'autre part, la création d'un environnement favorable à une croissance économique forte et durable à travers la promotion du secteur privé, notamment les secteurs porteurs que sont le tourisme, l'agriculture, la pêche et l'élevage. Les politiques économiques qui permettront de créer ces conditions concernent les politiques budgétaires et fiscales, la politique commerciale, la politique monétaire et celles touchant les réformes du cadre légal et institutionnel.

La situation de la dette publique s'est améliorée sensiblement avec l'apurement des arriérés de la BAD suite à la conférence des bailleurs de fonds organisée à Paris en décembre 2007. Par ailleurs, en décembre 2008, le gouvernement a signé un programme Post-conflit avec le FMI qui s'est traduit par des décaissements de 1,8 milliard KMF (5,5 millions USD), contribuant à la réduction des arriérés intérieurs et consolidant par le fait même la position extérieure de la Banque Centrale. A fin d'année 2008, l'encours de la dette représenterait 68,5% du PIB. La crise énergétique et la restriction de l'accès au crédit bancaire en 2008 ont dominé la situation économique des Comores. Aujourd'hui, les délestages sont devenus moins fréquents mais la situation reste précaire dans le domaine de l'énergie.

La situation économique est restée mitigée en 2009. Le crédit bancaire au secteur privé a continué de croître, les exportations de vanille se sont plutôt bien tenues, et les importations des produits pétroliers et de ciment, potentiellement d'appui à la croissance, sont restées soutenues. Toutefois, très peu d'investissements nouveaux ont été enregistrés en dehors du secteur bancaire, et la croissance est loin de se relever des effets d'une longue période d'instabilité politique et, plus récemment, d'un contexte économique international difficile. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 1,8% en 2009, en augmentation de près de 1 point de pourcentage par rapport à 2008. A la faveur de la détente des prix mondiaux des produits énergétiques et alimentaires, l'inflation a été globalement contenue, restant en dessous de 3% en 2009. La dette extérieure des Comores reste insoutenable. Elle s'est élevée à l'équivalent de 331% des exportations de biens (en valeur actuelle nette) à fin 2009. Au mois de novembre, le gouvernement a obtenu un accord de restructuration de sa dette vis-à-vis des créanciers membres du Club de Paris, lui concédant une réduction de 80 pour cent du service dû pendant la période mi-2009-mi-2012, susceptible d'être portée à 90% lorsque le pays aura atteint le point de décision de l'Initiative PPTE. L'Union des Comores a obtenu, de la part des créanciers non membres du Club de Paris, le report du règlement d'arriérés extérieurs pour un montant équivalent à 29,9 millions de dollars EU à fin 2009

et à 0,2 million de dollars EU au titre de 2010 en attendant la résolution globale de la situation de la dette extérieure du pays dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée et à des termes comparables à ceux convenus avec les créanciers du Club de Paris.

En 2010, le taux de croissance réel du PIB devrait atteindre 2% en 2010. Au delà de l'agriculture de subsistance et de la construction privée soutenue par les fonds de la Diaspora, le regain d'activité résulterait de la réhabilitation des infrastructures économiques financée par les partenaires au développement, notamment dans le secteur de l'énergie; et de la relance des services financiers grâce à une intermédiation financière accrue. Le secteur du tourisme pourrait également connaître un certain essor, bénéficiant d'une plus grande implication de partenaires privés de la région du Golfe, suite à la conférence de Doha sur l'investissement et le développement aux Comores en mars 2010. L'inflation devrait être maintenue dans les limites de la norme de convergence de la zone franc de 3%. Reflétant la faiblesse des exportations, et une demande d'importation toujours soutenue, les comptes extérieurs ne devraient pas s'améliorer en 2010. Le déficit du compte courant extérieur devrait se monter à 12,3% du PIB, contre environ 8% en 2009.

Suite à la mise en œuvre jugée satisfaisante du programme d'urgence post-conflit, l'Union des Comores a conclu avec le FMI un programme formel appuyé par une FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) qui a débuté en juillet 2009 et devrait permettre au pays, à terme, d'accéder aux mécanismes internationaux d'allègement de la dette comme l'IPTE (Initiative en faveur des pays pauvres et très endettés) et l'IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale). Cela suppose évidemment une exécution réussie du programme, incluant les réformes structurelles.

Depuis l'adoption de son programme de réformes économiques à moyen terme appuyé par le Fonds monétaire international, le gouvernement a engagé, avec l'appui de ses partenaires au développement, des mesures destinées à progressivement jeter les bases d'une croissance forte et durable. Les actions menées visent à améliorer la viabilité des finances publiques et à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance, à réhabiliter les infrastructures économiques et sociales, en particulier les services d'utilité publique par la réforme des entreprises publiques opérant dans ce secteur. La bonne conduite de ces réformes devrait par ailleurs permettre aux Comores et d'asseoir progressivement la stabilité du cadre macroéconomique, améliorer la compétitivité de l'économie et donner une nouvelle impulsion à la croissance. Grâce à ces efforts, le pays vient d'atteindre récemment le point de décision de l'initiative PPTE.

L'Union des Comores a donc besoin de tout l'accompagnement de ses partenaires au développement pour l'aider à renforcer ses capacités institutionnelles et à promouvoir le dialogue et le consensus national pour assurer le succès du programme et atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE, lequel succès aurait un impact vertueux sur les investissements étrangers directs aux Comores

### **1.3. Cadre institutionnel et juridique pour la préparation et la tenue des élections**

#### **13.1. Cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du présent projet s'articule autour des structures décrites ainsi qu'il suit:

- **La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)/les Commissions insulaires électorales (CIE):** la CENI est responsable de l'organisation des élections et a toute autorité technique, administrative et financière pour superviser ou exécuter toutes les activités liées au processus électoral. Elle peut se faire assister, le cas échéant, par toute autre structure ou solliciter toute personne physique ou morale dont l'expertise serait nécessaire à l'exécution de sa mission.

Du point de vue technique, la CENI est aussi chargée d'assurer la répartition géographique des bureaux de vote, de réceptionner les candidatures, de déterminer les spécifications des documents et matériels électoraux, d'acquérir le matériel électoral, de proposer au gouvernement les dates d'ouverture de la campagne électorale et la date du scrutin, de veiller à la régularité de la campagne électorale, d'accréditer les observateurs nationaux et internationaux, d'informer et de sensibiliser le public aux opérations électorales, de désigner les membres des bureaux de vote, d'assurer la régularité du scrutin et du dépouillement et de procéder, après collecte et centralisation des procès-verbaux, à la proclamation provisoire des résultats. La CENI a également la mission d'élaborer un budget et chronogramme détaillé du déroulement des opérations électorales spécifiant ses besoins en matériaux et en ressources humaines pour permettre leur satisfaction dans les délais requis. De même, elle devra s'assurer de l'obtention des résultats de chaque étape du processus.

- **Le Secrétariat national administratif permanent (SNAP)/Secrétariat insulaire administratif permanent (SIAP)** : est en charge de recenser la population en âge de voter, de gérer le fichier électoral et d'établir les listes électorales, d'imprimer et de distribuer les cartes d'électeurs, d'assister la CENI et de sécuriser les archives et le matériel électoral. Il devra, à ce titre, élaborer avec l'appui d'un expert international en listes électorales, un plan de travail détaillé du déroulement des opérations électorales.
- **La Cour Constitutionnelle** est chargée de statuer sur la recevabilité des candidatures, du contentieux électoral et de la promulgation des résultats. Elle devra, à ce titre, élaborer un plan de travail détaillé pour permettre l'appui financier et technique de ce plan dans les délais requis.
- Les partenaires au développement coordonnent leurs efforts par des réunions ad hoc (Comité technique international) convoqué par l'Union Africaine. Ce Comité suit l'évolution du processus dans son ensemble et cherche des solutions à des éventuels blocages politiques, assiste le Gouvernement à garantir la sécurité et conseille la CENI en matière d'élections. Les partenaires contribuent au financement du projet d'appui au processus électoral et au besoin soutiennent le processus dans le cadre de ce système de concertation, à titre bilatéral, en menant un plaidoyer politique sur certaines questions.
- **Le Comité de Suivi**: l'une des dispositions de l'Accord, est la mise en place d'un Comité de suivi composé de deux (2) représentants de l'Union, deux (2) représentants par île autonome ainsi que de la Communauté internationale coordonnée par l'Union Africaine en vue de contrôler, superviser et assurer la mise en œuvre effective de toutes les décisions issues du dialogue et le strict respect du chronogramme. Aussi, les signataires dudit Accord n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction à l'endroit des partenaires de la Communauté internationale pour leur « engagement à œuvrer en vue d'assurer le financement des élections et fournir l'assistance technique nécessaire à la révision du code électoral et au fonctionnement de la CENI ».

### 1.3.2. Cadre juridique

Le cadre juridique qui régit les élections aux Comores et dans lequel s'inscrivent les attributions et compétences de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements est la loi électorale portant modification de certaines dispositions de la loi N° 05-015 du 16 octobre 2005 et l'Ordonnance n°09 – 005 du Président de l'Union des Comores, datée du 16 septembre 2009, dans ses dispositions non visées par l'arrêt N° 09-017-C du 22 octobre 2009. Ces textes définissent des règles précises devant régir l'ensemble des opérations électorales et des modalités propres à chaque scrutin. Elle prévoit un organe de gestion des opérations électorales ad hoc dénommé « Commission Electorale Nationale Indépendante des Comores (CENI) » composée de 10 membres et dont ses démembrements au niveau des îles autonomes sont les « Commissions insulaires des Elections (CIE) » de 7 membres chacune. Elles sont assistées par des secrétariats administratifs permanents au niveau de l'Union (SNAP) et au niveau des îles par les (SIAP). Les Commissaires sont nommés parmi les différentes couches de la société, mais surtout pour garder un « check and balance » entre le pouvoir de l'Union et des îles.

De même, conformément à la loi électorale portant modification de certaines dispositions de la loi N° 05-015 du 16 octobre 2005 et à l'Ordonnance n°09 – 005 du Président de l'Union des Comores, datée du 16 septembre 2009, le décret n°10– 070/PR portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a été publié le 05 juillet 2010. Conformément à la loi, les membres de ladite Commission émanent des institutions et organisations suivantes : i) le Gouvernement de l'Union, ii) les exécutifs des îles autonomes, iii) l'opposition, iv) la majorité présidentielle et v) la Société civile. Deux décrets additifs (n°10-074/PR et n°10-083/PR) portant sur le même sujet furent publiés respectivement le 14 et le 19 juillet 2010. Ces deux derniers décrets portaient des modifications, notamment sur l'intégration de deux femmes parmi les membres de la CENI.

Par ailleurs, il convient de noter la présence de deux femmes parmi les membres de la nouvelle CENI. L'une représente la Société civile à travers la Fédération Comorienne des Organisations de la Société Civile (FECOSC) et l'autre, le Gouvernement de l'Union. Les membres de la CENI ont prêté serment devant la Cour Constitutionnelle le lundi 19 juillet 2010, conformément aux nouvelles dispositions de la loi électorale.

## 2. Justification du projet

L'urgence de l'organisation de ces élections en novembre –décembre 2010 tient tout d'abord au respect du chronogramme inclus dans l'Accord pour la gestion de la période intérimaire et permet d'éviter les risques de

conflit politique pouvant naître des frustrations politiques consécutives à une prolongation éventuelle de cette période intérimaire. Il est à signaler que pour assurer une gestion inclusive et transparente de la période intérimaire, l'Accord prévoit la formation d'un gouvernement d'ouverture composé notamment de personnalités issues des exécutifs des îles. Et conformément au même Accord, le Ministre d'Etat chargé des élections est la personnalité désignée par l'exécutif de Mohéli.

Cette période intérimaire ne saurait donc durer au risque de compromettre les acquis issus de ce dialogue politique. D'où l'extrême urgence de respecter le chronogramme proposé, afin de réduire sensiblement tout risque de flottement et d'éviter ainsi que le pays de sombrer à nouveau dans le chaos et le désordre institutionnel.

Au niveau des Nations Unies, le rôle d'assistance technique aux processus électoraux dans les pays a été dévolu au PNUD par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution 46/137 du 17 décembre 1991. Il est clairement défini dans une Note d'Orientation conjointe du Département des Affaires Politiques des Nations Unies et du PNUD. Par ailleurs, le PNUD Comores a inscrit la promotion de la bonne gouvernance dans ses orientations stratégiques et ses priorités (voir le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) et le Document de Programme Pays du PNUD pour la période 2008-2012). Pour le PNUD, l'appui électoral s'inscrit dans le domaine de résultats B2 du plan Stratégique 2008-2011 : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives, portant sur la coordination de l'assistance électorale.

A la demande du Gouvernement de l'Union des Comores et des partenaires au développement, le PNUD a apporté son assistance pour l'organisation de nombreux scrutins qui se sont échelonnés tout au long des différentes étapes du processus de réconciliation nationale et de restauration de la normalité constitutionnelle dans le pays. Le 19 juillet 2010, dans une correspondance signée par le Président de l'Union son Excellence Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et adressée à M. le Secrétaire Général de l'ONU, son excellence Ban Ki-moon, le Gouvernement de l'Union des Comores a de nouveau demandé l'assistance électorale de l'ONU.

Par ailleurs, la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « Femme, Paix et sécurité », fournit un cadre de référence pour la participation des femmes aux instances de prise de décision qui reste faible aux Comores. Les données disponibles montrent que les femmes participent de façon marginale aux instances de prise de décision politique et économique. Cette situation justifie la prise de mesures adéquates pour soutenir les actions visant à augmenter de manière significative la participation des femmes aux Comores à des mandats électoraux et aux fonctions électives. Pour cela, une attention particulière doit être portée à leur mobilisation et leur participation au processus électoral en cours.

### **3. Stratégie d'intervention**

Les résultats du présent projet sont en adéquation complète avec les orientations de la Stratégie de croissance et de réduction de la Pauvreté (SCRP) en Union des Comores, notamment l'axe stratégique III, visant à « **Renforcer la gouvernance et la cohésion sociale** », et plus particulièrement l'objectif spécifique 3.1.4. : « *Définir et mettre en œuvre les mécanismes de gouvernance démocratique* ». En effet, l'une des interventions prévues à ce niveau est focalisée sur le renforcement des mécanismes de gestion et de contrôle des élections.

La stratégie d'intervention du programme d'appui à l'organisation des élections présidentielles et des gouverneurs des îles aux Comores se situe dans le cadre de l'objectif global du PNUD qui vise à favoriser une gouvernance démocratique inclusive et participative à travers la consolidation de la paix par la mise en place d'institutions démocratiquement élues. Elle vise, spécifiquement, à aider les comoriens, notamment les pauvres et les femmes, à exercer leurs droits et à accomplir leurs devoirs civiques pour le choix de leurs représentants au niveau du parlement de l'Union et des assemblées locales à travers le choix respectif des députés et des Conseillers des îles.

Le programme s'inscrit également dans les principes de la politique de développement de l'Union européenne (UE). En effet, la consolidation du processus démocratique, le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales sont clairement définis comme les éléments fondamentaux de la politique de gouvernance de l'UE dans la communication 615/2003 de la Commission sur la gouvernance et le développement. Ces objectifs sont également clairement définis dans l'accord de Cotonou qui prévoit un cadre politique détaillé de gouvernance pour justifier des programmes électoraux d'assistance.

Le partenariat entre la Commission Européenne et le PNUD en matière d'assistance électorale est construit sur une expérience approfondie, une attention spécifique aux leçons tirées des projets antérieurs ainsi qu'une compréhension mutuelle de l'approche de chacun, de son rôle et de ses capacités. Ce partenariat dépend d'une

forte collaboration entre les services aux niveaux des sièges pour les mécanismes disponibles de soutien à la qualité.

Il contribue à une meilleure compréhension et à l'amélioration de l'ensemble des interactions entre les services de la CE et du PNUD, des administrations électorales et d'autres acteurs impliqués dans l'assistance électorale (les partenaires techniques et financiers, les gouvernements des pays bénéficiaires, les organisations de la société civile, les partis politiques, les médias et les fournisseurs de services). La coordination technique de l'ensemble de ces divers volets est du ressort du PNUD alors que la coordination politique est assurée par la Communauté des donateurs, sous le leadership de l'Union Africaine.

Il est prévu que les autorités comoriennes autoriseront les activités d'observation électorale par des acteurs nationaux et internationaux étant entendu que l'observation nationale sera assurée par des organisations de la Société civile. L'observation internationale sera menée en conformité avec la « Déclaration des Principes pour l'Observation Internationale<sup>1</sup> ». En plus de l'observation nationale, la sensibilisation des électeurs et de façon générale, l'éducation civique électorale, impliqueront des organisations de la société civile. Cette implication se matérialisera à travers des contrats de sous-traitance entre les OSC et les partenaires chargés de la gestion des opérations électorales.

Bien que modulaires dans leur conceptualisation, les composantes du programme d'assistance à ces élections ne sont pas censées être des compartiments autonomes et hermétiques mais sont plutôt envisagées comme un tout concourant à la réalisation des résultats escomptés susmentionnés. Le thème commun de ces composantes est le renforcement des capacités techniques et logistiques en matière électorale.

Cette approche définit l'assistance électorale en tant qu'activité constante ou cyclique plutôt qu'un événement encouragé de manière épisodique et ponctuelle. La stratégie est de fournir certaines activités d'assistance tout au long des différentes phases que comporte le cycle électorale. Dans cette perspective, l'exécution des activités du projet se déroulera en deux phases. La première phase commence dès à présent jusqu'à la fin des élections présidentielles et des gouverneurs des îles et la seconde phase couvre la période post électorale avec comme axes d'intervention la modernisation et la sécurisation du fichier électorale, la mise en place des mécanismes partagés pour la gestion de la phase transitoire et le développement des capacités pour la construction d'une administration électorale fiable et pérenne (optimisation de la performance globale de la CENI et des ses démembrements ainsi que la pérennisation des acquis électoraux).

#### **4. Objectifs et résultats attendus**

Ce programme procède de la volonté du Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement et du Département des Affaires Politiques des Nations Unies, d'accompagner le processus électorale aux Comores, dont la réussite constitue un défi majeur pour le pays. A cette fin, l'objectif du présent projet est la tenue d'élections harmonisées libres, transparentes et démocratiques du Président de l'Union et des Gouverneurs des îles, organisées avec l'appui coordonné des partenaires au développement et conduisant à la reconnaissance du verdict des urnes et à la légitimité nationale et internationale de leurs résultats. A ce titre, le projet vise à accompagner l'organisation de ces élections, par un appui aux structures en charge des élections, tant au niveau national qu'au niveau local. Cet appui sera élargi aux médias et aux organisations de la société civile, notamment aux associations intervenant dans le domaine des droits civiques et aux organisations œuvrant pour la promotion de la participation des femmes au processus de décision. Cet appui sera élargi à diverses initiatives allant dans le sens de l'apaisement du climat politique et de la promotion du dialogue continu entre les différents acteurs politiques du processus.

Sur le plan opérationnel, les activités seront réparties comme suit entre les deux phases. La première phase porte essentiellement sur des appuis techniques et logistiques et la seconde phase mettra l'accent sur la modernisation

---

<sup>1</sup> « La Déclaration de principes pour L'observation internationale d'élections et le code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux ». Les organisations souscrivant sont: Union Africaine, Réseau Asiatique pour Elections Libres (ANFREL), Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE), Centre Carter, Centre d'Instruction et de Promotion Electorales (CAPEL), Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise), Commission Européenne, l'Institut Electoral d'Afrique Australe (EISA), Service International de Réforme Electorale (ERIS), Réseau Européen des Organisations d'Observation Electoral (ENEMO), Forum des Iles du Pacifique, Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (IDEA), IFES, Institut Républicain International (IRI), L'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI), Organisation des Etats Américains (OAS), Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe - Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (OSCE - BIDDH), Association des Administrateurs Electoraux des îles Pacifiques, Australie et Nouvelle Zélande, (PIANZEA), Secrétariat du Commonwealth, Union Interparlementaire (IPU).



du fichier électoral et la mise en place des mécanismes de gestion de la transition qui s'ouvrirait de la proclamation des résultats définitifs à l'investiture du nouveau Président de l'Union des Comores. En outre, l'option retenue pour la modernisation et la sécurisation du fichier électoral offre toutes les garanties de fiabilité et de sécurité requises et permet au pays de résoudre de manière définitive les problèmes récurrents de la crédibilité et la fiabilité du fichier électoral. Il est également question au cours de cette phase postélectorale de mener des actions de nature à faciliter la transition démocratique entre les équipes gouvernementales sortant et rentrant.

## 5. Sommaire des produits et résultats escomptés du projet

Résultats stratégiques	Produits
<b>Volet A – Interventions en période électorale</b>	
<b>1. L'assistance technique et logistique à la CENI, incluant ses démembrements et les autres intervenants aux processus électoraux, aux fins d'organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis, est mise à leur disposition.</b>	<b>P1.1.</b> Les capacités de la CENI et de ses démembrements dans la préparation, l'organisation et la supervision des opérations électorales sont renforcées.
	<b>P1.2.</b> Les documents de vote sont édités et distribués dans les délais (listes électorales, listes d'émargements, cartes d'électeurs et bulletins de vote).
	<b>P1.3.</b> Les moyens matériels et logistiques requis à la CENI pour organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis sont mis en place.
	<b>P1.4.</b> Les partis politiques et les organisations de la société civile intervenant dans les processus électoraux et les médias disposent des compétences essentielles dans les domaines de l'observation électorale nationale et de la communication.
<b>2. Assainissement de la liste électorale</b>	<b>P2.1.</b> Base de données électorale 2009 mise à jour et disponible au SNAP.
	<b>P2.2.</b> Listes électorales revues et disponibles pour la tenue des élections dans les délais prévus par l'accord du 16 juin 2010.
<b>3. Participation à l'instauration d'un environnement assurant l'organisation des scrutins apaisés, transparents et crédibles.</b>	<b>P3.1.</b> Un Comité de vigilance et de transparence (CVT) des opérations électorales est créé et opérationnel.
	<b>P3.2.</b> Une série d'initiatives de formation des OSC intervenant dans le domaine électoral notamment celles du Genre, en vue de leur participation effective au processus de prise de décision politique et aux élections sont conçues et mises en œuvre.
	<b>P3.3.</b> Un dispositif de communication électorale est mis en place en collaboration avec la presse.
<b>4. Appui à la Cour Constitutionnelle (CC) dans les domaines techniques de la formation, de la documentation, de l'équipement et de la communication pour la gestion des contentieux électoraux et l'homologation des résultats.</b>	<b>P4.1.</b> Les programmes de formation des membres de la Cour Constitutionnelle sont conçus et mis en œuvre.
	<b>P4.2.</b> Les membres de la Cour Constitutionnelle ont accès à la documentation technique de référence sur les contentieux électoraux.
	<b>P4.3.</b> La Cour Constitutionnelle est équipée pour permettre une administration et une communication appropriées en matière de contentieux et d'homologation des résultats électoraux.
<b>Volet B – Interventions postélectorales</b>	
<b>5. Modernisation et sécurisation du fichier électoral</b>	<b>P5.1.</b> Un centre informatique permanent et équipé mis en place au niveau du SNAP, et des centres informatiques décentralisés au niveau des SIAP.
	<b>P5.2.</b> Le fichier électoral est décentralisé et sécurisé par l'intégration de la photo numérisée sur les cartes et les listes électorales.
	<b>P5.3.</b> Des nouvelles cartes d'électeurs sécurisées intégrant une photo numérisée, plus fiables sont éditées et distribuées aux électeurs.
<b>6. Mise en place des mécanismes partagés pour la gestion de la phase transitoire ;</b>	<b>P6.1.</b> Des mécanismes partagés de passation de pouvoir sont conçus et mis en œuvre pour assurer la continuité de l'Etat.
	<b>P6.2.</b> Des mesures opérationnelles garantissant la transmission des dossiers stratégiques à la nouvelle équipe sont mises en place.
<b>7. Optimisation de la performance globale de la CENI/ démembrements et pérennisation des acquis électoraux.</b>	<b>P7.1.</b> Le processus électoral est évalué et documenté.
	<b>P7.2.</b> Une série d'initiatives de développement des capacités d'administration électorale et des intervenants électoraux sont conçues et mises en œuvre.

## 6. Modalités de gestion

La modalité d'exécution directe (DEX) en cours est maintenue afin d'assurer l'indépendance dans un environnement particulièrement sensible comme celui des Comores. Conformément aux exigences de cette modalité, les règles et procédures du PNUD, qui sont conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies (SNU) en matière de transparence, de compétitivité et d'équité, s'appliqueront dans la mise en œuvre du programme. Dans cette modalité, le PNUD assume l'ensemble des responsabilités de gestion, de reddition des comptes et des résultats (gestion des fonds, mise à disposition, sur la base du plan de travail, des moyens nécessaires, rendre compte de l'utilisation des fonds...). Le PNUD rendra compte aux donateurs de l'utilisation de leurs ressources, conformément aux accords de financement signés par les donateurs et le PNUD. Les modalités de gestion des fonds seront spécifiées dans ces documents contractuels entre le PNUD et chacun des donateurs.

## 7. Exécution du Programme

Le PNUD est chargé de mettre en place et de gérer l'Unité de Gestion du Programme (UGP), qui est l'organe en charge de la gestion quotidienne des ressources et de l'appui technique requis pour la mise en œuvre des activités du Projet. L'UGP appuiera la CENI, dans ses activités techniques et logistiques, de planification et d'organisation des différentes opérations du processus électoral, plus particulièrement, sur les aspects suivants :

- Conception, commande et livraison du matériel électoral ;
- Procédure de validation des listes électorales ;
- Mise en place des Bureaux de Vote et formation de leurs membres ;
- Formation civique et sensibilisation des populations ;
- Préparation du déploiement du matériel électoral ;
- Publication de la liste définitive des Bureaux de vote ;
- Formation des démembrements de la CENI pour le scrutin ;
- Définition des spécifications du bulletin de vote et appel d'offre pour sa réalisation ;
- Appui au déploiement du matériel électoral ;
- Ramassage, stockage et sécurisation du matériel électoral ;
- Information, Education et Sensibilisation des intervenants électoraux ;
- Gestion de l'information et relations avec les médias ;
- Appui technique et logistique à la Cour Constitutionnelle ;
- Gestion administrative et financière du projet ;
- Rapports sur la réalisation des activités et des résultats du projet ;
- Pérennisation et appropriation nationale des acquis des processus électoraux.

L'équipe de Gestion du Projet est composée de :

- 1 Conseiller Technique Principal (CTP) ;
- 1 Expert International Gestionnaire ;
- 1 Expert international en logistique et opérations électorales ;
- 1 Expert international en liste électorale ;
- 2 Experts internationaux, Coordonnateurs insulaires des opérations électorales (Mohéli/Anjouan) ;
- 1 Expert international, Formateur en procédure et gestion électorale ;
- 1 Expert National Gestionnaire ;
- 1 Expert national en Informatique ;
- 1 Expert national en communication ;
- 3 Experts nationaux logisticiens (trois îles).

Cette équipe sera pourvue progressivement en fonction de la disponibilité des ressources disponibles.

### Le Comité de pilotage (CP)

Le projet sera supervisé par un Comité de pilotage qui sera constitué dès le début des activités du projet, pour superviser le projet et veiller à son bon déroulement. La composition de ce Comité devra assurer une représentation de la CENI, des partenaires de mise en œuvre, du Ministère d'Etat en charge des Elections, des donateurs et du PNUD. Ses membres seront identifiés au démarrage du projet parmi les personnes susceptibles d'œuvrer pour des avancées concrètes et tangibles dans la réalisation des objectifs du projet. Le Comité de pilotage se réunira autant que de besoin pour suivre l'avancement du projet et valider le plan de

travail, ainsi que le budget correspondant. Il devra fournir des conseils et appuis dans la résolution de tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du plan de travail. Le Comité de pilotage a aussi la responsabilité de décider des révisions et ajustements des activités du projet, le cas échéant. Les décisions du comité sont prises par consensus, mais en l'absence de consensus, la décision finale appartient au PNUD, en tant qu'agence chargée de la mise en œuvre du projet. Le comité de pilotage sera coprésidé par le Président de la CENI ou son représentant et le Directeur pays du PNUD ou son représentant.

#### Le Comité de Vigilance et de Transparence (CVT)

Pour accompagner le processus électoral, il est constitué un **Comité de Vigilance et de Transparence**. Ce comité a pour vocation de participer à la mise en confiance de tous les acteurs politiques et au déroulement des élections dans un climat apaisé et serein. Ce dispositif servira également de cadre d'échange et de concertation entre les différentes parties impliquées dans les opérations électorales. La structure est composée de représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la Société civile, des médias et des forces de sécurité ainsi que des représentants des partenaires au développement impliqués dans le processus électoral. L'expérience de cette structure déjà mise en œuvre dans le cadre des élections du chef de l'exécutif de l'île autonome d'Anjouan en 2008, et pendant les dernières élections législatives et des Conseilles des îles de décembre 2009 prend toute sa valeur et son importance dans la dynamique qu'elle a engendrée et l'intérêt qu'elle a suscité auprès de l'opinion publique, des acteurs politiques ainsi qu'auprès des partenaires au développement. Aussi, le climat de confiance et de transparence qu'elle a créé et qu'elle pourrait encore susciter dans le cadre de ces élections, sont autant d'atouts qui font de ce Comité, un maillon important du dispositif électoral.

#### **8. Risques associés à la mise en œuvre du projet**

Tout projet d'appui à des processus électoraux présente des risques, c'est-à-dire des facteurs qui peuvent empêcher ou nuire à l'atteinte des résultats. Les risques associés au présent projet, le niveau auquel ils peuvent se manifester et les stratégies envisagées pour atténuer ces risques sont présentés dans le tableau suivant.

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
L'absence d'une volonté politique, forte et constante, des autorités gouvernementales et des partis politiques de garantir des élections présidentielles et des gouverneurs des îles libres, transparentes et conformes aux standards internationaux.	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les réunions ad hoc des partenaires au développement, pour le suivi de l'évolution du processus, sous le leadership de l'Union Africaine, serviront de plate forme pour la recherche des solutions à des éventuels blocages politiques;</li> <li>✓ La communauté des donateurs rappellera aux acteurs politiques nationaux leurs engagements à œuvrer pour la tenue d'élections fiables et dont les résultats seront largement acceptés.</li> </ul>
L'infléchissement du consensus politique et de la mobilisation des principaux acteurs politiques pour le processus électoral.	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le projet prévoit l'organisation des rencontres et des dialogues politiques aux fins de maintenir le consensus politique pour la tenue de ces élections.</li> </ul>
La non prise en compte de l'ensemble des citoyens, en âge de voter, dans les opérations d'inscription, sur les listes électorales.	Moins élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des mesures seront prises pour une campagne d'affichage et de partage des listes électorales avec les intervenants électoraux (OSCs et partis politiques).</li> </ul>
Le retard par rapport au calendrier de libération des apports financiers promis.	Moins élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le bureau de pays du PNUD s'assurera, au titre des accords de financement des élections qu'il aura à signer avec les partenaires financiers, du respect des échéances de déboursement convenues. Le cas échéant, des ententes pour le préfinancement des opérations électorales par le PNUD pourraient être conclues, au cas par cas.</li> </ul>
Le retard dans le déblocage des contributions du Gouvernement.	Moins élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La communauté des donateurs fera le plaidoyer au sommet de l'État pour que les contributions du Gouvernement soient effectives dans les délais prescrits.</li> </ul>

## 9. Suivi et évaluation

L'exécution du projet sera suivie et évaluée par le bureau de pays du PNUD, en Union des Comores, sur la base des produits du plan de mise en œuvre du projet incluant les détails des activités à mener avec des indicateurs de succès, en précisant la dénomination, le niveau de base et la cible. Ces extraits doivent inclure un plan de mise en œuvre détaillé, le rapport à mi-parcours (fin 1<sup>ère</sup> phase), les rapports techniques de fin de mission et le rapport final dès la clôture opérationnelle (fin seconde phase). La préparation de ces rapports est sous la responsabilité conjointe du staff du PNUD chargé du suivi du présent projet et du Conseiller technique principal. Le projet fera l'objet d'un audit conformément aux procédures du PNUD.

Produit	But	Contenu	Périodicité
<b>Plan de mise en œuvre du projet</b>	Élaborer un chronogramme des activités et des ressources pour la durée du projet. Ajuster la stratégie d'intervention établie dans la proposition de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue des paramètres du projet.</li> <li>• Plan de gestion détaillé;</li> <li>• Termes de référence des différents experts à recruter;</li> <li>• Liste des indicateurs qui serviront à la mesure de l'atteinte des résultats;</li> <li>• Budget prévisionnel révisé.</li> </ul>	Au démarrage des activités du projet, mise à jour à la fin de la 1 <sup>ère</sup> phase.
<b>Rapport de fin de 1<sup>ère</sup> phase</b>	Faire le bilan des activités de la 1 <sup>ère</sup> phase sur la base du rapport de cette phase.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommaire des activités;</li> <li>• Progrès réalisés;</li> <li>• Leçons tirées;</li> <li>• Rapports financiers.</li> </ul>	A la fin de la 1 <sup>ère</sup> phase du projet (fin des opérations électorales).
<b>Rapports techniques des experts</b>	Rendre compte des missions des experts/consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détails et résultats de la mission, recommandations pour futurs scrutins.</li> </ul>	À la fin de chaque mission
<b>Rapport final (fin 2<sup>ème</sup> phase du projet)</b>	Faire état de la livraison des produits et de l'atteinte des résultats au terme du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommaire des activités.</li> <li>• Durabilité des effets.</li> <li>• Pérennité des acquis.</li> <li>• Leçons à tirer du projet.</li> </ul>	Dès la clôture opérationnelle du projet.

Dans le cadre du présent projet, le processus de suivi/évaluation ne devra pas porter uniquement sur l'atteinte de résultats électoraux mais surtout sur les dimensions « capitalisation » des acquis des processus électoraux et « renforcement » des capacités de gouvernance électorale dans le pays.

## 10. Contexte juridique

Le présent descriptif constitue l'instrument classique d'intervention visé à l'article premier de l'Accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement de l'Union des Comores et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 27 janvier 1976. L'administration globale du projet sera régie par les procédures et réglementations de la modalité DEX du PNUD. Les politiques et procédures du PNUD établies par le Système des Nations Unies seront appliquées pour le recrutement du personnel technique d'appui administratif qu'exigera l'exécution du programme. La rémunération de ce personnel sera déterminée conformément aux politiques et procédures du PNUD.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés et en tenant compte des provisions spécifiques qui peuvent être établies dans les accords signés entre PNUD et partenaires bilatéraux :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du projet, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînés par l'inflation ou tout autre cause indépendante de notre volonté ;
- les révisions ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation (ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution lorsqu'il est applicable) seront faits et soumis à la signature du PNUD et des autorités centrales.

## **11. Visibilité**

Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des partenaires extérieurs contribuant au financement du projet. Des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque partenaire dans la mise en œuvre du projet. Les actions de visibilité qui seront planifiées et mises en œuvre viseront trois groupes cibles clés : les bénéficiaires, les décideurs et la communauté des bailleurs. Dans cette logique, les coûts liés aux actions de visibilité sont considérés comme éligibles au budget du projet. Les logos des partenaires extérieurs contribuant au projet figureront dans l'en-tête des courriers envoyés au nom du projet.

## 12. Cadre de résultats du projet d'appui à l'organisation des élections présidentielles et des Gouverneurs des îles en Union des Comores en 2010

<b>Résultat projeté ainsi qu'il est défini au niveau du CPD/CPAP 2008-2012</b> : Mise en place d'organes pour la gestion transparente et efficiente des processus électoraux.					
<b>Domaine de soutien stratégique applicable au Plan Stratégique 2008-2011</b> : <b>Domaine d'intervention B2</b> : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives et responsables.					
<b>Stratégie de partenariat</b> : L'exécution du projet se fera en étroite collaboration avec le Gouvernement de l'Union des Comores et les partenaires impliqués dans le processus électoral en Union des Comores notamment la France, l'Afrique du Sud, l'Union Africaine, l'Union Européenne et la Ligne des Etats Arabes. Le projet entend promouvoir, dans la mise en œuvre des activités, une démarche partenariale avec la CENI et ses démembrements ainsi qu'avec les organisations de la société civile intervenant dans les processus électoraux.					
Résultats/Produits	Activités indicatives	Timeframe		Partenaires responsables	Nature
		S1	S2		
<b>Volet A - Interventions en période électorale</b>					
<b>Résultat stratégique 1. L'assistance technique et logistique à la CENI incluant ses démembrements et les autres intervenants aux processus électoraux aux fins d'organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis est fonctionnelle.</b>					
<b>P1.1.</b> Les capacités de la CENI et de ses démembrements dans la préparation, l'organisation et la supervision des opérations électorales sont renforcées.	1.1.1. Mettre en place l'Unité de Gestion du Projet.	X		CENI/PNUD	- Assistance technique
		X		CENI/PNUD	- Personnel d'appui administratif -et logistique
		X		CENI/PNUD	- Equipements/consommables
		X		CENI/PNUD	- Voyage international des experts
	1.1.2. Mettre à disposition de la CENI et de ses démembrements (CIE, SNAP, SIAP) les moyens humains et logistiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission.	X		CENI/PNUD	- Personnel d'appui CENI et de ses démembrements
		X		CENI/PNUD	- Emoluments de la CENI et de ses démembrements
		X		CENI/PNUD	- Equipements informatiques et bureautiques
	1.1.3. Fournir l'appui fonctionnel requis pour la mise en place opérationnelle des structures en charge de l'organisation des élections.	X		CENI/PNUD	- Fonctionnement CENI et ses démembrements
		X		CENI/PNUD	- Location des locaux de travail de la CENI et de ses démembrements sur les 3 îles
		X		CENI/PNUD	- Recensement des résultats et nuits électorales
	1.1.4. Organiser des ateliers de formation des membres de la CENI et de ses démembrements sur les rôles et responsabilités ainsi que sur le processus électoral et les techniques de planification des opérations électorales.	X		CENI/PNUD	- Formation de la CENI et de ses démembrements
		X		CENI/PNUD	- Organisation des ateliers de formation
		X		CENI/PNUD	- Expertise internationale
1.1.5. Organiser des formations au bénéfice des intervenants au processus électoral et des membres des bureaux de vote.	X		CENI/PNUD	- Supports techniques et logistiques pour la formation en procédure de vote	
<b>P1.2.</b> Les documents de vote sont édités et distribués dans les délais (listes électorales,	1.2.1. Procéder à la révision des listes électorales et à leur affichage dans les bureaux de vote.	X		CENI/PNUD	- Expertise internationale et nationale

cartes d'électeurs et bulletins de vote).	1.2.2. Organiser des campagnes d'affichage des listes électorales et de diffusion dans la presse écrite	X		CENI/PNUD	- Sous-traitance avec les médias
		X		CENI/PNUD	- Sous-traitance avec des ONG
		X		CENI/PNUD	
	1.2.3. Editer les cartes d'électeurs et assurer leur distribution à temps aux électeurs.	X		CENI/PNUD	- Expertise nationale & internationale
		X		CENI/PNUD	
	1.2.4. Définir les spécifications techniques des bulletins de vote et lancer les appels d'offre pour l'acquisition dans les délais.	X		CENI/PNUD	- Assistance technique (PNUD Copenhague)
		X		CENI/PNUD	- Contrat de service
		X		CENI/PNUD	
1.2.5. Constituer le fichier pour les bureaux de vote et celui des candidats.	X		CENI/PNUD	- Expertise internationale et nationale	
<b>P1.3.</b> Les moyens matériels et logistiques requis à la CENI pour organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis sont mis en place.	1.3.1. Déterminer les spécifications techniques des équipements (urnes, isolements, encre indélébile, etc.) et lancer les appels d'offre.	X		CENI/PNUD	- Expertise internationale et nationale
		X		CENI/PNUD	
	1.3.2. Prendre les dispositions requises pour le stockage et la sécurisation des équipements et matériel de vote.	X		CENI/PNUD	- Personnel d'appui logistique
		X		CENI/PNUD	Expertise nationale & internationale
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	1.3.3. Fournir l'assistance logistique et organiser le déploiement du matériel.	X		CENI/PNUD	-Personnel d'appui logistique
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	1.3.4. Mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour le déploiement des matériels et équipements de vote.	X		CENI/PNUD	-Expertise nationale et internationale
X			CENI/PNUD	-Contrat de service	
<b>P1.4.</b> Les partis politiques et les organisations de la société civile intervenant dans les processus électoraux et les médias disposent des compétences essentielles dans les domaines de l'observation électorale nationale et de la communication.	1.4.1. Concevoir les guides des délégués des partis politiques et des observateurs	X		CENI/PNUD	-Expertises nationale et internationale
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	1.4.2. Conseiller la CENI sur les procédures d'invitation et d'accréditation des observateurs internationaux	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale
		X		CENI/PNUD	
	1.4.3. Préparer les termes de référence et le plan d'action pour le déploiement des observateurs.	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale
		X		CENI/PNUD	-Reproduction du plan
	1.4.4. Préparer les kits, supports éducatifs et organiser la formation des observateurs nationaux et des représentants des partis politiques.	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
1.4.5. Préparer les cahiers de charges pour les contrats de sous-traitance avec les ONGs et OSCs.	X		CENI/PNUD	-Expertise nationale et internationale	
	X		CENI/PNUD	-Contrat de sous-traitance	

<b>Résultat stratégique 2. Appui à l'assainissement du fichier électoral</b>					
<b>P2.1.</b> Base de données électorale 2009 mise à jour et disponible au SNAP.	2.1.1. Mettre à jour et rendre disponible au SNAP la Base de données électorale 2009.	X		SNAP/CENI	
<b>P2.2.</b> Listes électorales revues et disponibles pour la tenue des élections dans les délais prévus par l'Accord du 16 juin 2010.	2.2.1 Réviser et rendre disponibles dans les délais prescrits les listes électorales.	X		SNAP/CENI	
<b>Résultat stratégique 3. Participation à l'instauration d'un environnement permettant l'organisation de scrutins apaisés, transparents et crédibles.</b>					
<b>P3.1.</b> Un Comité de vigilance et de transparence (CVT) des opérations électorales est créé et opérationnel.	3.1.1. Appuyer la mise en place du Comité de vigilance et de transparence	X		CENI/PNUD	-Assistance technique
		X		CENI/PNUD	-Organisation des rencontres
	3.1.2. Fournir les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement du comité	X		CENI/PNUD	- Organisation des rencontres - Appui logistique - Reproduction des documents
<b>P3.2.</b> Un dispositif de communication électorale est mis en place en collaboration avec la presse	3.2.1. Elaborer le code de conduite des médias basé sur les principes d'éthique et de déontologie des médias en période électorale	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	3.2.2. Produire régulièrement des communiqués de presse	X		CENI/PNUD	-Expertise nationale CENI
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	3.2.3. Mettre à jour régulièrement des dossiers de presse pour les radios, les TV's et les médias écrits	X		CENI/PNUD	-Expertise nationale CENI
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
		X		CENI/PNUD	
	3.2.4. Organiser des conférences de presse pour faire le point sur l'évolution du processus	X		CENI/PNUD	-Appui logistique
		X		CENI/PNUD	-Reproduction des documents
	3.2.5. Concevoir une campagne de large diffusion d'éducation civique et de proximité	X		CENI/PNUD	-Sous-traitance
X			CENI/PNUD		
<b>Résultat stratégique 4. Appui à la Cour Constitutionnelle (CC) dans les domaines techniques de la formation, de la documentation, de l'équipement et de la communication pour la gestion des contentieux électoraux et l'homologation des résultats</b>					
<b>P4.1.</b> Les programmes de formation de membres de la Cour Constitutionnelle sont conçus et mis en œuvre.	4.1.1. Organiser des formations au bénéfice des membres de la CC pour les contentieux relatifs aux candidatures.	X		CC/PNUD	-Expertise internationale
		X		CC/PNUD	-Ateliers de formation
		X		CC/PNUD	-Reproduction des documents
	4.1.2. Organiser des formations sur les contentieux relatifs à la campagne électorale et aux résultats.	X		CC/PNUD	-Expertise internationale
		X		CC/PNUD	-Ateliers de formation
		X		CC/PNUD	-Reproduction des documents
<b>P4.2.</b> Les membres de la CC	4.2.1. Produire un guide du contentieux	X		CC/PNUD	-Expertise internationale



ont accès à la documentation technique de référence sur les contentieux électoraux	électoral et des documents de référence en la matière.	X		CC/PNUD	-Reproduction
	4.2.2. Effectuer une compilation des textes légaux applicables pour les contentieux électoraux.	X		CC/PNUD	-Contrat de service
		X		CC/PNUD	-Expertise internationale
	4.2.3. Assurer la production et la diffusion de vade-mecum du cadre légal des contentieux	X		CC/PNUD	-Expertise internationale
X			CC/PNUD	-Contrat de service	
<b>P4.3.</b> La Cour Constitutionnelle (CC) est équipée pour permettre une administration et une communication appropriées en matière de contentieux et d'homologation des résultats électoraux.	4.3.1. Fournir à la CC le matériel didactique nécessaire pour la gestion des contentieux	X		CC/PNUD	-Appui logistique et équipement
		X		CC/PNUD	
	4.3.2. Etablir un système de classement et de stockage sécurisé des dossiers et documents électoraux	X		CC/PNUD	-Expertise internationale et nationale
		X		CC/PNUD	
4.3.3. Fournir un appui logistique pour le déploiement des membres et délégués de la CC dans les îles pour le règlement des contentieux sur les candidatures et les résultats ainsi que pour l'homologation des résultats	X		CC/PNUD	-Appui logistique	

### Volet B – Interventions postélectorales

#### Résultat stratégique 5. Modernisation et sécurisation du fichier électoral

<b>P5.1.</b> Un centre informatique permanent et équipé mis en place au niveau du SNAP, et des centres informatiques décentralisés au niveau des SIAP.	5.1.1. Mettre en place et équiper un centre informatique permanent au niveau du SNAP, et des centres informatiques décentralisés au niveau des SIAP durant la période d'enrôlement des électeurs		X	SNAP/PNUD	Equipements informatiques et techniques
	5.1.2. Former le personnel technique du SNAP et des SIAP à la gestion technique et à la mise à jour du fichier électoral		X	SNAP/PNUD	Formations
<b>P5.2.</b> Le fichier électoral est décentralisé et sécurisé par l'intégration de la photo numérisée sur les cartes et les listes électorales.	5.2.1. Mettre en place les moyens techniques et humains nécessaires à l'élaboration d'un nouveau fichier électoral		X	SNAP/PNUD	Expertise internationale et nationale
	5.2.2. Renforcer les capacités du SNAP pour la maintenance et la gestion du fichier électoral		X	SNAP/PNUD	Formations
<b>P5.3.</b> Des nouvelles cartes d'électeurs sécurisées intégrant	5.3.1. Mettre en place les moyens techniques et humains requis pour		X	SNAP/PNUD	Expertise nationale Formation

une photo numérisée, plus fiables sont éditées et distribuées aux électeurs.	l'édition et la distribution des nouvelles cartes d'électeurs ;				
	5.3.2. Mettre à la disposition du SNAP et de la CENI, des logiciels professionnels de gestion des listes électorales, d'archivage et d'édition des cartes d'électeurs.		X	SNAP/PNUD	Equipements et moyens techniques
<b>Résultat stratégique 6. Mise en place des mécanismes partagés pour la gestion de la phase transitoire</b>					
<b>P6.1.</b> Des mécanismes partagés de passation de pouvoir sont conçus et mis en œuvre pour assurer la continuité de l'Etat ;	6.1.1. Mettre en place une commission mixte en charge de préparer le plan de passation de pouvoir entre l'équipe gouvernementale sortant et entrant		X	Gouvernement/PNUD	
	6.1.2. Mettre à disposition de la commission mixte les moyens humains et logistiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission.		X	Gouvernement/PNUD	Expertise nationale et internationale
	6.1.3. Organiser des rencontres et créer des occasions de partage entre les deux équipes		X	Gouvernement/PNUD	Atelier ou séminaires Consultant national et/ou international
<b>P6.2.</b> Des mesures opérationnelles garantissant la transmission des dossiers stratégiques à la nouvelle équipe sont mises en place.	6.2.1. Fournir l'appui fonctionnel requis pour assurer la transmission des documents et archives essentiels à la nouvelle équipe.		X	Gouvernement/PNUD	
	6.2.2. Mettre à la disposition des administrations concernées des moyens techniques et logistiques requis pour l'archivage et le classement des dossiers stratégiques		X	Gouvernement/PNUD	Moyen techniques et humains (consultant national et international) Equipements
<b>Résultat stratégique 7. Optimisation de la performance globale de la CENI/ démembrements et pérennisation des acquis électoraux</b>					
<b>P7.1.</b> Le processus électoral est évalué et documenté	7.1.1. Organiser des ateliers d'évaluation des élections (2009 et 2010)		X	CENI/PNUD	-Reproduction des documents -Ateliers -Expertise nationale et internationale
	7.1.2. Organiser un séminaire d'échanges sur le contentieux électoral dans la perspective du perfectionnement des scrutins futurs		X	CC/PNUD	-Reproduction des documents -Ateliers -Expertise nationale et internationale
	7.1.3. Editer et publier les rapports et les manuels des procédures issus du processus		X	CENI	Sous-traitance

	électoral				
<b>P7.2.</b> Une série d'initiatives de développement des capacités d'administration électorale et des intervenants électoraux sont conçues et mises en œuvre.	7.2.1. Développer un programme d'apprentissage visant à améliorer les compétences, la confiance, et le réseau professionnel et technique des intervenants électoraux à tous les niveaux.		X	CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale -Reproduction des documents -Ateliers de formation
	7.2.2. Créer un centre de ressources et d'information au siège de la CENI, en vue d'augmenter les capacités et la connaissance professionnelles de la CENI sur les sujets liés à l'élection.		X	CENI/PNUD	-Equipement -Contrat de service -Expertise internationale et nationale
	7.2.3. Fournir l'appui logistique et humain pour la conservation du matériel électoral et la pérennisation des acquis électoraux.		X	CENI/PNUD	-Contrat de service -Expertise internationale et nationale

### 13. BUDGET DU PROGRAMME



## BUDGET PREVISIONNEL DES ELECTIONS HARMONISEES DU PRESIDENT DE L'UNION ET DES GOUVERNEURS DES ILES



Version du 18/11/2010

Taux de change UN de novembre 2010

1 US\$ = 354.217 = EURO 0.720

### Volet A. Opérations de la période électorale

N°	Composantes	Unité	Qté	CU en US\$	Total en US\$	Total en KMF	Total en Euro
<b>1</b>	<b>Assainissement du fichier électoral par la CENI</b>						
a)	Sous-total Matériel et fourniture de recensement (a)				180,059.12	63,780,000	129,642.56
b)	Sous-total Document de recensements (b)				50,049.83	17,728,500	36,035.88
c)	Sous-total Centre de Saisie (c)				35,514.95	12,580,000	25,570.77
d)	Sous-total Indemnités des agents de recensement (d)				277,270.71	98,214,000	199,634.91
e)	Sous-total Transport matériels de recensement (e)				19,821.18	7,021,000	14,271.25
	<b>Sous-total I (a+b+c+d+e)</b>				<b>562,715.79</b>	<b>199,323,500</b>	<b>405,155.37</b>
<b>2</b>	<b>Appui technique et unité de gestion du processus électoral</b>						
	Conseiller Technique Principal en administration électorale (5 mois/homme)		5	20,000.00	100,000.00	35,421,700	72,000.00
	Spécialiste International gestionnaire (7 mois/homme)		7	15,000.00	105,000.00	37,192,785	75,600.00
	Expert international en logistique et opérations électorales (4 mois/homme)		4	15,000.00	60,000.00	21,253,020	43,200.00
	2 Experts int. coordinateurs insulaires (Moh/Anj) en procédure et opérations électorales	4 mois	8	15,000.00	120,000.00	42,506,040	86,400.00
	3 experts nationaux logisticiens dans les 3 îles (5 mois/homme)		15	2,500.00	37,500.00	13,283,138	27,000.00
	Expert national gestionnaire (7 mois/homme)		7	2,500.00	17,500.00	6,198,798	12,600.00
	Expert int, Formateur en procédure et gestion électorale (6 semaines)		2	15,000.00	30,000.00	10,626,510	21,600.00
	Expert intern. en liste électorale (5 mois/homme)		5	14,000.00	70,000.00	24,795,190	50,400.00
	Expert national en communication (4 mois/homme)		4	2,500.00	10,000.00	3,542,170	7,200.00
	Chauffeur (7 mois/homme)		7	500.00	3,500.00	1,239,760	2,520.00
	Ordinateurs fixes		2	1,500.00	3,000.00	1,062,651	2,160.00
	Imprimantes LaserJet		4	3,000.00	12,000.00	4,250,604	8,640.00
	Photocopieuses		2	6,000.00	12,000.00	4,250,604	8,640.00
	Scanner professionnel		1	3,500.00	3,500.00	1,239,760	2,520.00
	Consommables informatiques		1	12,000.00	12,000.00	4,250,604	8,640.00
	Mobiliers de bureau pour équipe de projet		1	7,000.00	7,000.00	2,479,519	5,040.00
	Voyage international de 6 experts internationaux de l'équipe		6	4,000.00	24,000.00	8,501,208	17,280.00
	Carburant 7 mois (25 litres *30)*7 mois)		5,250	1.50	7,875.00	2,789,459	5,670.00
	Matériel roulant (un véhicule tout terrain)		1	PM	PM	PM	PM
	<b>Sous-total II</b>				<b>634,875.00</b>	<b>224,883,518</b>	<b>457,110.00</b>

<b>3</b>	<b>Appui à la Cour Constitutionnelle</b>						
	4 Greffiers 2 tours		1	2,000.00	2,000.00	708,434	1,440.00
	Appui à la mise en œuvre des activités technique de la Cour Constitutionnelle		1	8,700.00	8,700.00	3,081,688	6,264.00
	Confection badges pour les délégués et le personnel de la CC		1	1,050.00	1,050.00	371,928	756.00
	Achat cartes téléphoniques pour les Délégués		60	8.00	480.00	170,024	345.60
	100 T-shirts et 100 casquettes avec l'emblème de la CC		1	1,130.00	1,130.00	400,265	813.60
	Locations 1 véhicule pendant 4 mois (activités de la CC)		120	38.00	4,560.00	1,615,230	3,283.20
	Appui logistique pour l'observation électorale 2 Délégués/Voit (moh 5, Anj 10, Ng 15)	2 tours	60	83.00	4,980.00	1,764,001	3,585.60
	Carburant 3000 lt 4 mois		3,000	1.50	4,500.00	1,593,977	3,240.00
	Formation des délégués mobiles de la CC		1	1,300.00	1,300.00	460,482	1,054.30
	Location salle de formation pour la CC		6	63.00	378.00	133,894	306.56
	Transport des Délégués sur les lieux de formation (CC)		60	8.00	480.00	170,024	389.28
	Emoluments des Délégués (Anj 25, Moh 15, GC 35) de la CC	2 tours	120	63.00	7,560.00	2,677,881	6,131.16
	Coûts directs des nuits électorales 2 tours (heures supplémentaires) (conseillers et Agents)	2 tours	2	15,000.00	30,000.00	10,626,510	21,600.00
	Consommables informatiques - fournitures		1	10,000.00	10,000.00	3,542,170	7,200.00
	<b>Sous-total III</b>				<b>77,118.00</b>	<b>27,316,507</b>	<b>56,409.30</b>
<b>4</b>	<b>Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements</b>						
<b>a)</b>	<b>Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements</b>						
	Assistant financier CENI pour 8 mois	1	8	500.00	4,000.00	1,416,868	2,880.00
	Assistant administratif CENI pour 8 mois	1	8	440.00	3,520.00	1,246,844	2,534.40
	Secrétaires CENI (2) 8 mois, SNAP (1) 8 mois CEI (3) 6 mois	SxMs	42	375.00	15,750.00	5,578,918	11,340.00
	Assistants administratifs SNAP 8 mois, CEI(3) 6 mois	SxMs	26	440.00	11,440.00	4,052,242	8,236.80
	Chauffeurs coursiers 2 CENI, 2 SNAP 8 mois	SxMs	32	315.00	10,080.00	3,570,507	7,257.60
	3 gardiens permanents SNAP (8 mois)		24	150.00	3,600.00	1,275,181	2,592.00
	1 gardien CENI 7 mois, 3 CEI (6 mois)	SxMs	25	150.00	3,750.00	1,328,314	2,700.00
	Femmes de ménage CENI 1+ SNAP 1 (8 mois), CEI3 6 mois	SxMs	34	125.00	4,250.00	1,505,422	3,060.00
	Agents de Sécurité CENI1, SNAP 1 (7 mois), 3 CEI 6 mois	SxMs	35	125.00	4,375.00	1,549,699	3,150.00
	Personnes ressources (5 CENI /2 SNAP (7 mois)/6 CEI /3 SIAP) (6 mois)	SxMs	112	760.00	85,120.00	30,150,951	61,286.40
	Expert National en matière électorale 6 mois	SxMs	6	1,000.00	6,000.00	2,125,302	4,320.00
	3 Assistants Gestionnaire de stock SIAP 3 mois		18	440.00	7,920.00	2,805,399	5,702.40
	Archivistes reprographes CENI, SNAP (7 mois) +3CEI 6 mois	SxMs	34	375.00	12,750.00	4,516,267	9,180.00
	<b>Sous-total (a)</b>				<b>172,555.00</b>	<b>61,121,914</b>	<b>124,239.60</b>

b) Fonctionnement de la CENI et ses démembrements						
Rame de papiers A4 80g (couleur blanche)		250	10.00	2,500.00	885,543	1,800.00
Agrafeuses		10	13.00	130.00	46,048	93.60
Boite agrafes 24/6-23/6, 2 par mois		110	1.50	165.00	58,446	118.80
Trombones 50mm, un par mois		110	0.75	82.50	29,223	59.40
Blanc correcteur, 2 par structure		42	1.25	52.50	18,596	37.80
Chemises cartonnées avec élastique		840	1.90	1,596.00	565,330	1,149.12
Parafeur		4	19.00	76.00	26,920	54.72
Boite de CD pour archivage des données, un par structure		10	19.00	190.00	67,301	136.80
Clé USB 2Go		12	50.00	600.00	212,530	432.00
Lignes téléphoniques (CDMA) + connexion internet pour la CENI (2 lignes/7 mois)		14	600.00	8,400.00	2,975,423	6,048.00
Lignes téléphoniques (CDMA) 3 CEI 6 mois		18	250.00	4,500.00	1,593,977	3,240.00
Lignes téléphoniques (CDMA) SNAP 8 mois		8	350.00	2,800.00	991,808	2,016.00
Ordinateurs portables		2	2,150.00	4,300.00	1,523,133	3,096.00
Confection des cachets "a voté"		500	8.00	4,000.00	1,416,868	2,880.00
Encre pour imprimante laser un par mois par imprimante (4*131 HP noir/blanc et 235 HP couleur)		180	150.00	27,000.00	9,563,859	19,440.00
Cartouche d'entre pour photocopieur		40	225.00	9,000.00	3,187,953	6,480.00
Carburant groupe électrogène CENI et SNAP		1,500	4.00	6,000.00	2,125,302	4,320.00
Location 3 véhicules avec carburant fonctionnement CENI 6 mois (option: achat d'autres)		540	82.71	44,663.40	15,820,536	32,157.65
Location Véhicule avec carburant pour les 3 CEI pour 5 mois et 1 véhicules pour 6 mois	5 veh	750	82.71	62,032.50	21,972,966	44,663.40
Carburant vehicules pour le fonctionnement de la CENI et ses démembrements pour 6 mois	20l/j	15,000	1.50	22,500.00	7,969,883	16,200.00
Entretien des bureaux de la CENI 7 mois (serre pierre, seaux, balai etc.)		7	88.00	616.00	218,198	443.52
Entretien des bureaux des 3 CEI 6 mois (même chose que la CENI)		18	50.00	900.00	318,795	648.00
Entretien du bureau du SNAP 8 mois (même chose que la CENI)		8	63.00	504.00	178,525	362.88
Frais communication cartes de 7500 (7 Prt. 6 pour 3 Autres membres Bureau de la CENI, 5 pour 6 autres Commissaires, 6 Coordinatrice Nationale et 6 chargé logistique SNAP par mois)	8 mois	536	19.00	10,184.00	3,607,346	7,332.48
Frais communication cartes de 3000 (2 pr 2 Assistants CENI et SNAP 8mois, 2 pour 3 Assistant CEI pour 6 mois et 1 pour 2 Secrétaires CENI 8 mois, 3 CEI 6 mois et 4 Chauffeurs 8 mois)		168	7.50	1,260.00	446,313	907.20
Frais communication cartes de 7500 par mois et par membre de bureau de 3 CEI) (3 membres X 3 CEI x 4 cartes X 6 mois)	CxPr	216	18.80	4,060.80	1,438,404	2,923.78

Frais communication 3 cartes de 7500 pour les 4 autres membres des 3 CEI + 2 membres des 3 SIAP (6 mois) et les 2 autres membres du SNAP(7 mois)	CxPr	336	18.80	6,316.80	2,237,518	4,548.10
Voyage inter-îles		40	130.00	5,200.00	1,841,928	3,744.00
DSA membres des structures en déplacement		200	95.00	19,000.00	6,730,123	13,680.00
Location Siège de la CENI		7	1,000.00	7,000.00	2,479,519	5,040.00
Location Siège CEI (3 CEI pendant 6mois)		18	752.00	13,536.00	4,794,681	9,745.92
Consommation électrique pour la CENI 7 mois		7	375.00	2,625.00	929,820	1,890.00
Consommation électrique pour du SNAP 7 mois		8	500.00	4,000.00	1,416,868	2,880.00
Photocopieuses (1 CENI/3 CEI)		4	4,000.00	16,000.00	5,667,472	11,520.00
Frais entretien matériel informatique acquis dans le cadre des précédents projets Elections		1	5,000.00	5,000.00	1,771,085	3,600.00
Papier flip chart		1	3.80	3.80	1,346	2.74
Papier Flip chart		1	12.00	12.00	4,251	8.64
<b>Sous-total (b)</b>				<b>296,806.30</b>	<b>105,133,837</b>	<b>213,700.54</b>
<b>c) Emolument du staff de la CENI et ses démembrements</b>						
Indemnités et émoluments des membres de la CENI et ses démembrements (8 mois pour la CENI/SNAP et 6 mois pour les CIE)		1	316,351.00	316,351.00	112,056,902	227,772.72
<b>Sous-total (c)</b>				<b>316,351.00</b>	<b>112,056,902</b>	<b>227,772.72</b>
<b>d) Nuits électorales pour les Structures en charge des élections</b>						
Recensement des résultats et nuit électorale CENI(membres CENI, personnel d'appui, personnes ressources+agents de sécurité + agents recenseurs des résultats) 2tours		2	27,500.00	55,000.00	19,481,935	39,600.00
<b>Sous-total (d)</b>				<b>55,000.00</b>	<b>19,481,935</b>	<b>39,600.00</b>
<b>Sous-total IV (a+b+c+d)</b>				<b>840,712.30</b>	<b>297,794,589</b>	<b>605,312.86</b>

<b>5 Opération de vote et supervision des scrutins</b>						
Indemnités membres 755 BV (Président, Secrétaire et primo x2 tours)	755x2.5	1,888	130.00	245,440.00	86,939,020.48	176,716.80
Indemnités superviseurs de Zone et coordinateurs des régions 2 tours	80 x 2	160	251.00	40,160.00	14,225,354.72	28,915.20
Indemnités coordinateurs de régions	25 x 2	50	314.00	15,700.00	5,561,206.90	11,304.00
Cartes communications sup+coordinateurs jour du scrutin (105pers*2 jours)	CxPr	210	8.00	1,680.00	595,085	1,209.60
Cartes de communication membre de bureaux de vote 755BV *2 tours	CxPr	4,530	8.00	36,240.00	12,836,824	26,092.80
Manutentionnaires pour emballage CENI 15, ile 10, pendant 2 mois	25 x 2	50	150.00	7,500.00	2,656,628	5,400.00
Cachets CENI	755	10	7,550.00	PM	PM	PM
Manutentionnaires permanents 6 Ng, 5 Anj, 3 Moh pour 7 mois		98	150.00	14,700.00	5,206,990	10,584.00
Agents d'impression des listes 1èr et 2ème tour		20	376.00	7,520.00	2,663,712	5,414.40
Billet inter-îles Moroni-Anjouan-Moroni A/R		4	130.00	520.00	184,193	374.40
Billet inter-îles Moroni-Mohéli-Moroni		3	98.00	294.00	104,140	211.68
Location véhicules 18 centres de formation		18	83.00	1,494.00	529,200	1,075.68
Charter Moroni-Anjouan-Mohéli Aller matériel et bulletins +retour résultats (2 tours)		8	2,507.00	20,056.00	7,104,176	14,440.32
Location véhicule 2 jours et salle de 2jours		4	83.00	332.00	117,600	239.04
Location grand camion dispatching matériel de l'entrepôt national vers l'aéroport (3 Ng, 2 anj, 1 moh) 2 tours		12	200.00	2,400.00	850,121	1,728.00
Location grand camion dispatching matériel dans les régions carburant inclus (Moh 2, Anj 3, Ng 6)	2 tours	44	200.00	8,800.00	3,117,110	6,336.00
Location véhicule veille et jour du scrutin pour 80 superviseurs (2 tours)		320	83.00	26,560.00	9,408,004	19,123.20
Location véhicule veille et jour du scrutin pour 25 coordinateurs (2 tours)		100	83.00	8,300.00	2,940,001	5,976.00
<b>Sous-total V</b>				<b>437,696.00</b>	<b>155,039,364</b>	<b>315,141.12</b>
<b>6 Appui opérationnel du Ministère en charge des élections</b>						
Supervision ministère en charge des élections		1	20,000.00	20,000.00	7,084,340	14,400.00
<b>Sous-total VI</b>				<b>20,000.00</b>	<b>7,084,340</b>	<b>14,400.00</b>



7 Logistique électorale et matériels des bureaux de vote						
Confection badges pour les membres des structures		100	4.50	450.00	159,398	324.00
Confection badges pour les agents électoraux		2500	4.50	11,250.00	3,984,941	8,100.00
Confection badges pour les observateurs nationaux et internationaux		500	4.50	2,250.00	796,988	1,620.00
Kits électoraux inclus encre indélébile et bâton de cire (Cf. coût facture Novembre 2009)		1	100,000.00	100,000.00	35,421,700	72,000.00
Livret avec papier carbone pour décharge et remise du matériel(CENI, CIE, transporteur, coordinateurs, superviseurs BVx2tours 4 pages		6644	0.50	3,322.00	1,176,709	2,391.84
Livrets superviseurs		80	13.00	1,040.00	368,386	748.80
Bulletins livret pour (2 tours)		1198800	0.50	599,400.00	212,317,670	431,568.00
Listes d'émargement 10 pages A4 à imprimer par le centre de saisie 210 rames papiers couleurs (bleu 70, rose 70, vert 70)		210	13.00	2,730.00	967,012	1,965.60
Listes d'émargement 10 pages A4 à imprimer par le centre de saisie 150 rames couleur blanche	2 tours	300	5.00	1,500.00	531,326	1,080.00
Livret Président de BV 2 tours		1540	14.00	21,560.00	7,636,919	15,523.20
Livret 3 membres BV (6 pages)		13590	1.30	17,667.00	6,257,952	12,720.24
PV (5/BV) 4 pages A4 sur une page A3 recto verso, 2 tours	755 BV	30000	0.50	15,000.00	5,313,255	10,800.00
Extraits de PV 1er tour (par BV: 4PV ng et anj; 5Pv Moh,)	755 BV	12000	0.90	10,800.00	3,825,544	7,776.00
Extrait de PV 2ème tour (Par BV: 5 PV pour les 3 îles)	755 BV	4000	0.90	3,600.00	1,275,181	2,592.00
Feuille de dépouillement		16000	0.50	8,000.00	2,833,736	5,760.00
Guide de formation des membres de BV (3par BV)	755 BV	16000	0.50	8,000.00	2,833,736	5,760.00
Guide des observateurs		500	4.50	2,250.00	796,988	1,620.00
Reproduction Loi électorale		3000	4.50	13,500.00	4,781,930	9,720.00
Spécimen de signature (2 tours)		1600	0.50	800.00	283,374	576.00
Décision fixant l'heure d'ouverture et de fermeture des BV		1600	0.50	800.00	283,374	576.00
Décision portant nomination des membres des BV (1 par BV) 35 P NG, 30 p Anj, 15 p Moh	755 BV	66440	0.50	33,220.00	11,767,089	23,918.40
Arrêté fixant lieu des BV (30 pages environ)		25000	0.50	12,500.00	4,427,713	9,000.00
Décret Portant collège électoral 2 pages		3100	0.50	1,550.00	549,036	1,116.00
Réquisition 1 page	2 tours	1600	0.50	800.00	283,374	576.00
Fiches de procuration		3000	0.50	1,500.00	531,326	1,080.00
Grosse enveloppe Cour Constitutionnelle (755BV x 4 tours)		8000	0.90	7,200.00	2,550,362	5,184.00
Enveloppe pré-imprimé, transmission PV,(30cmx47cmx7cm), 2 tours Ministère, CENI et CEI		6000	0.90	5,400.00	1,912,772	3,888.00
Enveloppes bulletins nuls 2 tours		1600	0.90	1,440.00	510,072	1,036.80
Marqueurs	755 BV	3750	0.50	1,875.00	664,157	1,350.00
Encre		500	0.90	450.00	159,398	324.00
Encrier		500	3.50	1,750.00	619,880	1,260.00
Urnes en bois (complément)		200	20.00	4,000.00	1,416,868	2,880.00
Isoloirs (complément)		200	20.00	4,000.00	1,416,868	2,880.00

Cadenas (2 tours)		1600	1.90	3,040.00	1,076,820	2,188.80
Contreplaque		20	12.00	240.00	85,012	172.80
Plastification des urnes		30	60.00	1,800.00	637,591	1,296.00
Clous		10	3.20	32.00	11,335	23.04
Bougies		1661	0.07	116.27	41,185	83.71
Allumettes		1661	0.20	332.20	117,671	239.18
Paquet rideaux (Tissus pour isoloirs)		88	25.00	2,200.00	779,277	1,584.00
Autocollant pour numérotter les sacs A4		3000	0.50	1,500.00	531,326	1,080.00
Grands sacs pour le matériel et fourniture des BV x2 tours (20 litres)		3100	0.20	620.00	219,615	446.40
Scotch pour emballages gd modèle transparent		100	0.90	90.00	31,880	64.80
<b>Sous-total VII</b>				<b>909,574.47</b>	<b>322,186,740</b>	<b>654,893.62</b>
<b>8 Formation et développement des capacités</b>						
Formation Membre de la CENI et ses démembrements		1	10,000.00	10,000.00	3,542,170	7,200.00
Formation des différents segments de la société civile et des différents leaders politiques (réunion de sensibilisation)		1	10,000.00	10,000.00	3,542,170	7,200.00
Formation des journalistes sur le code de bonne conduite		1	15,000.00	15,000.00	5,313,255	10,800.00
Organisation des ateliers d'évaluation		1	40,000.00	40,000.00	14,168,680	28,800.00
Formation et frais de déplacement membre des BV		4,530	15.00	67,950.00	24,069,045	48,924.00
Frais de déplacement Coord + Sup		105	8.00	840.00	297,542	604.80
DSA Formateurs		7	95.00	665.00	235,554	478.80
Billet inter-îles Mohéli-Anjouan A/R		4	98.00	392.00	138,853	282.24
Billet inter-îles Moroni-Anjouan A/R		4	129.00	516.00	182,776	371.52
Déplacement participant sur l'île hôte		30	7.60	228.00	80,761	164.16
DSA Participant pendant atelier		14	95.00	1,330.00	471,109	957.60
Restauration (pause café et déjeuner)		20	16.30	326.00	115,475	234.72
<b>Sous-total VIII</b>				<b>147,247.00</b>	<b>52,157,391</b>	<b>106,017.84</b>
<b>9 Communication, Information et Education</b>						
Sous contrat avec des ONG sur la base des propositions de projet (sensibilisation sur le processus de vote 4 Ng, 3 Anj, 2 Moh), + sous contrats avec les Medias locaux		9	5,900.00	53,100.00	18,808,923	38,232.00
<b>Sous-total IX</b>				<b>53,100.00</b>	<b>\$18,808,923</b>	<b>38,232.00</b>

<b>10</b>	<b>Observation électorale</b>						
	Observation civile nationale (sous-traitance)		1	60,000.00	60,000.00	21,253,020	43,200.00
	Kits d'observation		1	14,997.00	14,997.00	5,312,192	10,797.84
	Fonctionnement du comité de vigilance et de transparence des opérations électorales		1	45,000.00	45,000.00	15,939,765	32,400.00
	<b>Sous-total X</b>				<b>119,997.00</b>	<b>42,504,977</b>	<b>86,397.84</b>
<b>Volet B. Opérations post électorales</b>							
<b>11</b>	<b>Modernisation du fichier électoral</b>						
<b>a)</b>	<b>EQUIPEMENTS – LOGICIELS – LOGISTIQUES</b>						
	Kit numérique d'enregistrement des électeurs		200	2,980.00	596,000.00	211,113,332	429,120.00
	Serveur HP ProLiant ML110 G6 Xeon X3430 à 2.4 GHz RAM 2Go 250Go		1	9,590.00	9,590.00	3,396,941	6,904.80
	Logiciel Windows server 2008 License 30 utilisateurs		1	5,050.00	5,050.00	1,788,796	3,636.00
	BD SQL server 2008 + Crystal Report 2008		1	6,264.00	6,264.00	2,218,815	4,510.08
	Logiciel d'enregistrement des électeurs et gestions des listes et cartes version réseaux		1	19,850.00	19,850.00	7,031,207	14,292.00
	Logiciel de gestion du scrutin et Publication des résultats sur le Web		1	5,025.00	5,025.00	1,779,940	3,618.00
	Equipement Professionnel et logiciel d'archivage des PVs		1	7,750.00	7,750.00	2,745,182	5,580.00
	Onduleur pour server site central (3-5KVA)		1	2,500.00	2,500.00	885,543	1,800.00
	Kit réseau et câblage		1	3,250.00	3,250.00	1,151,205	2,340.00
	PC ordinateurs de bureau clients (dont un par SIAP et 7 au site central)		10	1,050.00	10,500.00	3,719,279	7,560.00
	Onduleurs pour PC (650 - 700VA)		10	400.00	4,000.00	1,416,868	2,880.00
	Imprimantes HP Laserjet 4250dn pour les listes électorales		4	1,235.00	4,940.00	1,749,832	3,556.80
	Imprimantes Rapide pour l'impression des cartes d'électeurs en PVC,		20	3,025.00	60,500.00	21,430,129	43,560.00
	Carte personnalisées en PVC		400,000	0.75	300,000.00	106,265,100	216,000.00
	Groupe électrogène 2,5 KVA (pour la recharge des kits)		40	700.00	28,000.00	9,918,076	20,160.00
	CD ROM (double-face, réutilisable):		2500	0.50	1,250.00	442,771	900.00
	Autres si appropriés (à la discrétion du fournisseur)		PM	PM	PM	PM	PM
	Trousse de maintenance		7	158.00	1,106.00	391,764	796.32
	Honoraire prestataires		1	200,000.00	200,000.00	70,843,400	144,000.00
	Moyens Logistiques		360	100.00	36,000.00	12,751,812	25,920.00
	Supports documents de formation des agents techniques		PM	PM	PM	PM	PM
	<b>Sous-total (a)</b>				<b>1,301,575.00</b>	<b>461,039,992</b>	<b>937,134.00</b>

<b>b)</b>	<b>PERSONNEL TECHNIQUE DU PROJET (pour la révision des listes) sur 2 mois</b>						
	Expert international (1*5 mois/homme)		5	14,000.00	70,000.00	24,795,190	50,400.00
	Responsable Informatique (1*2mois/homme)		2	1,200.00	2,400.00	850,121	1,728.00
	Coordinateurs (3*1 mois/homme)		3	1,200.00	3,600.00	1,275,181	2,592.00
	Superviseurs (17*1 mois/homme)		17	1,200.00	20,400.00	7,226,027	14,688.00
	Techniciens Maintenance (3*1 mois/homme)		3	300.00	900.00	318,795	648.00
	Agents de Saisie pour le Recensement (800*1 mois/homme)		600	300.00	180,000.00	63,759,060	129,600.00
	Logisticiens (6* 2 mois/homme)		12	300.00	3,600.00	1,275,181	2,592.00
	<b>Sous-total (b)</b>				<b>280,900.00</b>	<b>99,499,555</b>	<b>202,248.00</b>
	<b>Sous-total XI (a+b))</b>				<b>1,582,475.00</b>	<b>560,539,547</b>	<b>1,139,382.00</b>
<b>12</b>	<b>Pérennisation des acquis</b>						
	Edition et publication des rapports		1	31,200.00	31,200.00	11,051,570	22,464.00
	Elaboration des manuels de procédure		1	50,000.00	50,000.00	17,710,850	36,000.00
	Réhabilitation des espaces de stockage des équipements et matériel de vote		1	132,000.00	132,000.00	46,756,644	95,040.00
	<b>Sous-total XII</b>				<b>213,200.00</b>	<b>75,519,064</b>	<b>153,504.00</b>
<b>13</b>	<b>Gestion de la phase transitoire</b>						
	Mise en place des mécanismes de passation de pouvoir		1	75,000.00	75,000.00	26,566,275	54,000.00
	Appui à l'équipe gouvernementale en place à transmettre les dossiers à la nouvelle équipe		1	75,000.00	75,000.00	26,566,275	54,000.00
	<b>Sous-total XIII</b>				<b>150,000.00</b>	<b>53,132,550</b>	<b>108,000.00</b>
<b>14</b>	<b>Evaluation et visibilité du programme</b>						
	Evaluation du programme		1	55,000.00	55,000.00	19,481,935	39,600.00
	<b>Sous-total XIV</b>				<b>55,000.00</b>	<b>19,481,935</b>	<b>39,600.00</b>
	<b>Total (sous total I à XIV) hors frais de gestion</b>				<b>5,803,710.56</b>	<b>2,055,772,944</b>	<b>4,179,555.94</b>
	<b>Contribution du Gouvernement</b>				<b>1,976,131.09</b>	<b>699,979,227</b>	<b>1,422,814.39</b>
	<b>Reliquat des élections législatives de 2009</b>				<b>468,490.66</b>	<b>165,947,356</b>	<b>337,313.28</b>
	<b>Contribution attendue des partenaires</b>				<b>3,359,088.81</b>	<b>1,189,846,361</b>	<b>2,418,543.94</b>
	<b>Frais de gestion sur la contribution gérée par le PNUD</b>				246,565.51	87,337,696	177,527.17
	<b>Total général incluant les frais de gestion (total I à XIII + frais de gestion sur fonds gérés par le PNUD)</b>				<b>6,050,276.08</b>	<b>2,143,110,641</b>	<b>4,356,198.77</b>



**BUDGET PREVISIONNEL DES ELECTIONS HARMONISEES  
DU PRESIDENT DE L'UNION ET DES GOUVERNEURS DES ILES (Répartition en US\$)**



Par volet et composante, et suivant le gestionnaire de la contribution

18/11/2010

#	Composantes	Total en US\$	Total en KMF	Total en Euro
<b>Volet A. Opérations de la période électorale</b>				
1	Assainissement du fichier électoral par la CENI	562,715.79	199,323,500	405,155.37
2	Appui technique et Unité de gestion du processus électoral	634,875.00	224,883,518	457,110.00
3	Appui à la Cour Constitutionnelle	77,118.00	27,316,507	56,409.30
4	<b>Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements</b>			
a	Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements	172,555.00	61,121,914	124,239.60
b	Fonctionnement de la CENI et ses démembrements	296,806.30	105,133,837	213,700.54
c	Emolument du staff de la CENI et ses démembrements	316,351.00	112,056,902	227,772.72
d	Nuits électorales pour les Structures en charge des élections	55,000.00	19,481,935	39,600.00
5	Opération de vote et supervision des scrutins	437,696.00	155,039,364	315,141.12
6	Appui opérationnel du Ministère en charge des élections	20,000.00	7,084,340	14,400.00
7	Logistique électorale et matériels des bureaux de vote	909,574.47	322,186,740	654,893.62
8	Formation et développement des capacités	147,247.00	52,157,391	106,017.84
9	Communication, Information et Education	53,100.00	18,808,923	38,232.00
10	Observation électorale	119,997.00	42,504,977	86,397.84
<b>Volet B. Opérations post électorales</b>				
11	Modernisation du fichier électoral	1,582,475.00	560,539,547	1,139,382.00
12	Pérennisation des acquis	213,200.00	75,519,064	153,504.00
13	Gestion de la phase transitoire	150,000.00	53,132,550.00	108,000.00
14	Evaluation du programme	55,000.00	19,481,935	39,600.00
<b>Total (sous total I à XII) hors frais de gestion</b>		<b>5,803,710.56</b>	<b>2,055,772,944</b>	<b>4,179,555.94</b>
<b>Contribution du Gouvernement</b>		<b>1,976,131.09</b>	<b>699,979,227</b>	<b>1,422,814.39</b>
<b>Reliquat des élections législatives de 2009</b>		<b>468,490.66</b>	<b>165,947,356</b>	<b>337,313.28</b>
<b>Frais de gestion sur la contribution gérée par le PNUD</b>		<b>246,565.51</b>	<b>87,337,696</b>	<b>177,527.17</b>
<b>Total général incluant les frais de gestion (total I à XIII + frais des gestion sur fonds gérés par le PNUD)</b>		<b>6,050,276.08</b>	<b>2,143,110,641</b>	<b>4,356,198.77</b>

Contribution en US\$		
Gestion parallèle par le Govt	Fonds gérés par le PNUD	Gestion parallèle France/Francophonie
562,715.79		
	634,875.00	
		77,118.00
172,555.00		
296,806.30		
316,351.00		
55,000.00		
192,256.00	245,440.00	
20,000.00		
	909,574.47	
147,247.00		
		53,100.00
		119,997.00
	1,582,475.00	
213,200.00		
	150,000.00	
55,000.00		
<b>2,031,131.09</b>	<b>3,522,364.47</b>	<b>250,215.00</b>

## BUDGET PREVISIONNEL DES ELECTIONS HARMONISEES DU PRESIDENT DE L'UNION ET DES GOUVERNEURS DES ILES (Répartition en Euros)

Par volet et composante, et suivant le gestionnaire de la contribution



18/11/2010

#	Composantes	Total en US\$	Total en KMF	Total en Euro
<b>Volet A. Opérations de la période électorale</b>				
1	Assainissement du fichier électoral par la CENI	562,715.79	199,323,500	405,155.37
2	Appui technique et unité de gestion du processus électoral	634,875.00	224,883,518	457,110.00
3	Appui à la Cour Constitutionnelle	77,118.00	27,316,507	56,409.30
4	<b>Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements</b>			
a	Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements	172,555.00	61,121,914	124,239.60
b	Fonctionnement de la CENI et ses démembrements	296,806.30	105,133,837	213,700.54
c	Emolument du staff de la CENI et ses démembrements	316,351.00	112,056,902	227,772.72
d	Nuits électorales pour les Structures en charge des élections	55,000.00	19,481,935	39,600.00
5	Opération de vote et supervision des scrutins	437,696.00	155,039,364	315,141.12
6	Appui opérationnel du Ministère en charge des élections	20,000.00	7,084,340	14,400.00
7	Logistique électorale et matériels des bureaux de vote	909,574.47	322,186,740	654,893.62
8	Formation et développement des capacités	147,247.00	52,157,391	106,017.84
9	Communication, Information et Education	53,100.00	18,808,923	38,232.00
10	Observation électorale	119,997.00	42,504,977	86,397.84
<b>Volet B. Opérations post électorales</b>				
11	Modernisation du fichier électoral	1,582,475.00	560,539,547	1,139,382.00
12	Pérennisation des acquis	213,200.00	75,519,064	153,504.00
13	Gestion de la phase transitoire	150,000.00	53,132,550.00	108,000.00
14	Evaluation du programme	55,000.00	19,481,935	39,600.00
<b>Total (sous total I à XII) hors frais de gestion</b>		<b>5,803,710.56</b>	<b>2,055,772,944</b>	<b>4,179,555.94</b>
<b>Contribution du Gouvernement</b>		<b>1,976,131.09</b>	<b>699,979,227</b>	<b>1,422,814.39</b>
<b>Reliquat des élections législatives de 2009</b>		<b>468,490.66</b>	<b>165,947,356</b>	<b>337,313.28</b>
<b>Frais de gestion sur la contribution gérée par le PNUD</b>		<b>246,565.51</b>	<b>87,337,696</b>	<b>177,527.17</b>
<b>Total général incluant les frais de gestion (total I à XIII + frais des gestion sur fonds gérés par le PNUD)</b>		<b>6,050,276.08</b>	<b>2,143,110,641</b>	<b>4,356,198.77</b>

Contribution en Euro (€)		
Gestion parallèle par le Govt	Fonds gérés par le PNUD	Gestion parallèle France/Francophonie
405,155.37		
	457,110.00	
		56,409.30
124,239.60		
213,700.54		
227,772.72		
39,600.00		
138,424.32	176,716.80	
14,400.00		
	654,893.62	
106,017.84		
		38,232.00
		86,397.84
<b>Volet B. Opérations post électorales</b>		
	1,139,382.00	
153,504.00		
	108,000.00	
39,600.00		
<b>1,462,414.39</b>	<b>2,536,102.42</b>	<b>181,039.14</b>



**Les annonces de contribution pour le Programme d'appui aux élections harmonisées  
du Président de l'Union des Comores et des Gouverneurs des îles autonomes**



18/11/2010

**Taux de change UN/Novembre 2010 : 1 US\$ = 354.217 = EURO 0.720**

Donateurs/sources de financement	Contributions annoncées en			Observations
	Euro	US\$	KMF	
Union Européenne	1,250,000.00	1,736,111.11	614,960,069	Fonds gérés par le PNUD
ONU/PBSO/PBF	288,000.00	400,000.00	141,686,800	Fonds gérés par le PNUD
PNUD fonds réguliers	72,000.00	100,000.00	35,421,700	Fonds gérés par le PNUD
Gouvernement de l'Union des Comores	1,422,814.39	1,976,131.09	699,979,227	Gestion parallèle par le Gouvernement
Ligue des Etats Arabes	180,000.00	250,000.00	99,746,500	Fonds gérés par le PNUD
Royaume du Qatar	306,136.80	425,190.00	150,609,526	Fonds gérés par le PNUD
Francophonie/France	220,000.00	305,555.56	108,232,972	Gestion parallèle par la Francophonie/France
Reliquat des élections 2009	337,313.28	468,490.66	165,947,356	Fonds gérés par le PNUD
<b>Total général des contributions</b>	<b>4,076,264.46</b>	<b>5,661,478.42</b>	<b>2,016,584,151</b>	
<b>Total du budget du programme</b>	<b>4,356,198.77</b>	<b>6,050,276.08</b>	<b>2,143,110,641</b>	
<b>Financement à rechercher</b>	<b>279,934.31</b>	<b>388,797.66</b>	<b>126,526,489</b>	